

# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
14.03.2023

Date d'impression  
12.07.23

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

neodisher Protech 16

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Dr. Weigert (Schweiz) AG  
General-Guisan-Strasse 6  
CH-6300 Zug  
No. de téléphone +41 (0) 41 229 40 10  
No. Fax +41 (0) 41 229 40 13  
www.drweigert.ch

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

#### Fabricant:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG  
Mühlenhagen 85  
20539 Hamburg  
No. de téléphone +49 40 789 60 0  
No. Fax +49 40 789 60 120  
www.drweigert.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H312
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger

# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
14.03.2023

Date d'impression  
12.07.23



## Mention d'avertissement

Danger

## Mentions de danger

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient 2-aminoéthanol

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### 2-aminoéthanol

No. CAS	141-43-5		
No. EINECS	205-483-3		
Numéro d'enregistrement	01-2119486455-28		
Concentration	>= 50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Acute Tox. 4	H302	Voie d'exposition: orale
	Acute Tox. 4	H312	Voie d'exposition: dermale
	Acute Tox. 4	H332	Voie d'exposition: par inhalation
	Skin Corr. 1B	H314	
	Eye Dam. 1	H318	
	STOT SE 3	H335	Voie d'exposition: par inhalation
	Aquatic Chronic 3	H412	

# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
14.03.2023

Date d'impression  
12.07.23

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)  
STOT SE 3 H335 >= 5 %

## Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

#### En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

#### Autres données

# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
14.03.2023

Date d'impression  
12.07.23

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Conserver le récipient bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > -15 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 8A Matières dangereuses combustibles corrosives

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
14.03.2023

Date d'impression  
12.07.23

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition

#### 2-aminoéthanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	5	mg/m <sup>3</sup>	2	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	10	mg/m <sup>3</sup>	4	ppm(V)
Remarque: S; Auge & Haut, FatigueKT AN; NIOSH				

#### 2-aminoéthanol

Liste	IOELV			
Type	IOELV			
Valeur	2,5	mg/m <sup>3</sup>	1	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	7,6	mg/m <sup>3</sup>	3	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: Sk; Remarque: Skin				

### Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

### Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet.

### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Utilisation	Contact permanent avec les mains		
Matériau approprié	néoprène		
Épaisseur du gant	>=	0,65	mm
Temps de pénétration	>	480	
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,4	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	butyle		
Épaisseur du gant	>=	0,7	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,11	mm
La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.			

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière                      liquide

# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
14.03.2023

Date d'impression  
12.07.23

<b>Couleur</b>	incolore		
<b>Odeur</b>	caractéristique		
<b>Point de fusion</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point de congélation</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>inflammabilité</b>			
évaluation	Non applicable		
<b>Limite inférieure et supérieure d'explosion</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	>	90	°C
<b>Température d'inflammabilité</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>température de décomposition</b>			
Remarque			
Remarque	non déterminé		
<b>valeur pH</b>			
Valeur		9,9	
Concentration/H2O		0,01	%
température		20	°C
Valeur		10,8	
Concentration/H2O		0,03	%
température		20	°C
<b>Viscosité</b>			
<b>dynamique</b>			
Valeur	<	50	mPa.s
température		20	°C
<b>solubilité(s)</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Pression de vapeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Densité et/ou densité relative</b>			
Valeur		1,03	g/cm <sup>3</sup>
température		20	°C
<b>Densité de vapeur relative</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>9.2. Autres informations</b>			
<b>La limite de l'odeur</b>			
Remarque	non déterminé		
<b>Le coefficient de l'évaporation</b>			
Remarque	non déterminé		

# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
14.03.2023

Date d'impression  
12.07.23

## Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

## propriétés explosives

évaluation non

## Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

## Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques, vapeurs ou gaz irritants

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE 300 à 2000 mg/kg  
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Les critères de classification sont remplis.

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### 2-aminoéthanol

Espèces rat  
DL50 1089 mg/kg  
méthode OCDE 401

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE 1000 à 2000 mg/kg  
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Les critères de classification sont remplis.

#### Toxicité aiguë par inhalation

ATE 1 à 5 mg/l  
Administration/Forme Poussières/Brouillards  
méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)  
Remarque Les critères de classification sont remplis.

#### Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

##### 2-aminoéthanol

# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
14.03.2023

Date d'impression  
12.07.23

Espèces	rat		
CL 50		1487	mg/m <sup>3</sup>
Durée d'exposition	4	h	
Administration/Forme	Vapeurs		

## Corrosion/irritation cutanée

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

## lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

## sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

## Sensibilisation (Composants)

### 2-aminoéthanol

évaluation	non sensibilisant
------------	-------------------

## Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

## Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

## Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

## Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

## toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

### Exposition unique

évaluation	Peut irriter les voies respiratoires.
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

### exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales



# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
14.03.2023

Date d'impression  
12.07.23

non déterminé

## Toxicité pour les poissons (Composants)

### 2-aminoéthanol

Espèces	carpe ( <i>Cyprinus carpio</i> )	
CL 50	349	mg/l
Durée d'exposition	96	h

### 2-aminoéthanol

Espèces	poisson rouge doré ( <i>Carassius auratus</i> )	
CL 50	170	mg/l
Durée d'exposition	96	h

## Toxicité pour les daphnies (Composants)

### 2-aminoéthanol

Espèces	Daphnia magna	
CE50	65	mg/l
Durée d'exposition	96	h

## Toxicité pour les algues (Composants)

### 2-aminoéthanol

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
CE50	22	mg/l
Durée d'exposition	72	h

### 2-aminoéthanol

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CE50	2,5	mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	

## Toxicité pour les bactéries (Composants)

### 2-aminoéthanol

Espèces	boue activée	
CE 20	> 1000	mg/l
Durée d'exposition	0,5	h
méthode	OCDE 209	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## 12.7. Autres effets néfastes

# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
14.03.2023

Date d'impression  
12.07.23

## Indications générales

non déterminé

## Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport




# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 / CH

Date de révision: 14.03.2023

Date d'impression 12.07.23

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		18 Alcalis	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	2491	2491	2491
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ÉTHANOLAMINE EN SOLUTION	ETHANOLAMINE SOLUTION	ETHANOLAMINE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	

## Information pour tous les modes de transport

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

## Autres informations

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

moins de 5 %:

agents de surface amphotères

#### COV

COV (CH) 0 %

#### Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
14.03.2023

Date d'impression  
12.07.23

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H312
Acute Tox. 4	H332
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 3	H412

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
IATA: International Air Transport Association  
MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)  
IBC: Intermediate Bulk Container  
CAS: Chemical Abstracts Service  
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)  
VOC: Volatile Organic Compound  
ISO: International Organization for Standardization  
OEL: Occupational exposure limit  
LD: Lethal dose  
LC: Lethal concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative  
SVHC: Substances of very high concern  
IUCLID: International Uniform Chemical Information Database  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
IMO: International Maritime Organization  
GHS: Globally Harmonized System of classification and Labelling of Chemicals  
REACH: Registration, Evaluation, Autohorisation and Restriction of Chemicals  
UN: United Nations  
SUVA: Schweizerische Unfallversicherungsanstalt

# neodisher Protech 16

Version: 3 / CH

remplace la version: 2 /  
CH

Date de révision:  
14.03.2023

Date d'impression  
12.07.23

## Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.